# RESTRUCTURATION DE LOCAUX

## 48 & 50, Boulevard Edgar QUINET - 79200 PARTHENAY

MAITRE D'OUVRAGE :

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'EXPANSION DE LA GATINE**

**79 200 PARTHENAY**


TRIADE
SA d'Architecture

15, rue Georges-Clemenceau
79100 THOUARS
Tél. 05 49 96 11 72 Fax 05 49 96 30 33
triadearch@wanadoo.fr

68, rue Jean de La Fontaine
79000 NIORT
Tél. 05 49 73 02 56 Fax 05 49 73 95 14
triadeniort@wanadoo.fr


**PRO**

Coordinateur SPS


**PGC**
1, Bis rue Pasteur - BP 73
17340 CHATELAILLON
Tél : 05 46 56 12 00 / Fax : 05 46 56 66 94


## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

## LOT N°06 PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS

| | |
|---|---|
| **Fait le 26.10.2006** | **Ref :** |

# SOMMAIRE

6 - PEINTURE - REVETEMENTS DE SOL 2
6.1 - GENERALITES 2
6.1.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES 2
6.2 - TRANCHE FERME 6
6.2.1 - PEINTURE EXTERIEURE 6
6.2.2 - PEINTURE INTERIEURE 7
6.2.3 - REVETEMENTS MURAUX 8
6.2.4 - SOLS PVC. 8
6.2.5 - DIVERS 9
6.2.6 - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE 10
6.3 - OPTION N°01 : PEINTURE SUR FACADES 11
6.3.1 - PEINTURE EXTERIEURE 11

# 6 - PEINTURE – REVETEMENTS DE SOL

## 6.1 - GENERALITES

### 6.1.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

#### 6.1.1.1 - TEXTES GENERAUX

*Les travaux de peinture seront exécutés pour tout ce qui ne déroge pas aux spécifications du présent C.C.T.P. suivant les clauses des normes suivantes :*
*. DTU N° 53.2 : Revêtements de sols plastiques collés.*
*. DTU 59.1 : Travaux de peinture des bâtiments.*
*. DTU 59.2 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques*
*. Normes françaises de l'AFNOR.*
*. Spécifications des fabricants que l'entrepreneur devra tenir à tout moment à la disposition du Maître d'Oeuvre.*
*Cette liste n'étant pas limitative.*

*Textes généraux*
*Support conforme aux prescriptions du Cahier des Charges Préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces, établi par le CSTB (livraison n° 35 du cahier n° 286).*
*L'entrepreneur devra en outre respecter les normes du classement UPEC en vigueur (classement fonctionnel des locaux et des revêtements de sols minces édités par le CSTB dans ce cahier dans le REEF 58 tome II, sciences du bâtiment E6) arrêté par la commission du 6 juin 1963.*
*Directives communes pour l'agrément des revêtements de sols minces et sols plastiques établies par le CSTB (cahier n° 115 de décembre 1970).*

*Essais et contrôles*
*En principe, les fabricants s'engagent à prendre toutes dispositions nécessaires pour maintenir l'identité des produits marqués avec le revêtement tel qu'il a été agréé par le CSTB et spécialement à procéder aux contrôles de fabrication avant livraison.*
*Cependant, lorsque des doutes sérieux sont retenus sur la qualité, l'entreprise devra sur demande du Maître d'Oeuvre, faire exécuter à ses frais ou à ceux du fabricant des nouveaux contrôles du CSTB suivant directives UEATC.*

*Agrément :*
*D'autre part, l'entrepreneur ne devra employer que les procédés ou matériaux ayant fait l'objet d'avis techniques.*
*Il devra tenir compte des conditions spéciales et limites de garanties formulées à l'encontre de ces matériaux.*

*Nettoyage :*
*Après l'achèvement du travail, le revêtement sera livré propre sans aucune tache de colle.*
*Les déchets de coupe et la sciure éventuelle seront enlevés par les soins de l'entreprise de revêtement. Cette propreté devra être constatée par le Maître d'Oeuvre à l'achèvement des travaux.*
*Huit jours après la pose du revêtement et une deuxième fois lors de l'aménagement, l'entrepreneur devra exécuter les opérations suivantes :*
*. Reprise des joints ou collage défectueux.*

*. Lessivage à l'aide d'un détergent courant approprié au revêtement.*
*. Séchage après rinçage à l'eau claire.*
*. Emulsion de cire à l'eau et lustrage suivant le revêtement.*

*Notice d'entretien*
*Pour chaque revêtement de sol, il sera remis au service affectataire à la réception provisoire, une notice détaillée concernant l'entretien avec la liste des produits à employer et les moyens pour détacher ou réparer la détérioration accidentelle de chaque revêtement de sol.*

*Garantie*
*Garantie totale des matériaux de 5 ans par le fabricant :*
*Dans le cas contraire, l'entrepreneur joindra, avec sa proposition, une lettre de réserve indiquant la garantie maximum du fabricant, faute de quoi, cette garantie sera imposée.*

*Sécurité*
*L'entreprise devra prévoir ses propres vestiaires pendant la durée de son intervention.*

### 6.1.1.2 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX

*a - Généralités :*
*Dans tous les cas, les provenances, nature et qualité des matériaux à mettre en oeuvre seront fournis à l'agrément du Maître d'Oeuvre.*
*Ils devront toujours être conformes aux normes françaises.*
*Tous les essais demandés seront à la charge de l'entreprise.*
*Les échantillons seront fournis par l'entreprise.*

*b - Assistance technique du fabricant :*
*Pendant la durée des travaux, le fabricant devra obligatoirement apporter son assistance technique à l'entrepreneur.*
*L'accord écrit, conclu entre le fabricant et l'entrepreneur pour définir les modalités de cette assistance sera remis au Maître d'Oeuvre lors de la signature du marché.*
*Le Maître d'Oeuvre pourra demander que le fabricant délègue sur le chantier un de ses représentants avec mission de fournir tous les renseignements pour le bon emploi des produits et leur adaptation aux supports.*

### 6.1.1.3 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE

*a - Dispositions générales :*
*L'entrepreneur devra prendre connaissance de l'ensemble des CCTP des autres lots pour être parfaitement au courant de l'ensemble de la construction, mode, nature et particularités.*
*Une copie des différents CCTP généraux et particuliers devra être remis au chef de chantier chargé de diriger les travaux, et ce, par l'entrepreneur.*
*Le forfait de ravalement a pour objet de procéder à la mise en teinte et à la protection totale et générale, en vue de leur aspect et de leur conservation, de l'ensemble des éléments de construction nécessaire à l'exécution du bâtiment.*
*Le CCTP est donné à titre indicatif et a pour but de faire connaître le programme général.*
*L'entrepreneur devra donc prévoir tous les travaux accessoires et complémentaires nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage, même si la présente description les avait omis ou insuffisamment décrits.*
*L'entrepreneur du présent lot ne pourra, par conséquent, sous aucun prétexte, arguer du défaut d'énonciation soit du CCTP soit du cahier des charges, pour demander en dehors du forfait un supplément pour les ouvrages et des fournitures nécessaires à l'exécution complète*

*de l'ouvrage principal. Il est donc précisé que tous les travaux accessoires et connexes aux travaux principaux, faisant l'objet du présent devis sont implicitement compris dans le forfait.*

*b - Examen des subjectiles :*
*Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur procédera à un examen des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche des travaux que pour vérifier leur état et présenter ses réserves éventuelles.*

*c - Réception des subjectiles :*
*Une reconnaissance des subjectiles sera faite en présence du Maître d'Oeuvre portant sur :*
*. L'état hygrométrique des supports.*
*. Mesure de l'alcalinité du support.*
*Ultérieurement, l'entrepreneur ne devra plus être admis à faire des réserves, sauf pour vice caché.*
*En résumé, les travaux de peinture ne seront exécutés que lorsque les matériaux seront en état de recevoir les couches de peinture sans risque d'accident ultérieur (décollements, rides, faïençage, embus, efflorescence, etc...)*

*d - Application des couches de peinture :*
*Les couches successives (impression comprise) seront des tons légèrement différents et iront généralement du moins clair au plus clair.*
*L'épaisseur d'une couche ne devra pas être inférieure à 40 microns, ni supérieure à 60.*
*Chacune d'elle devra être reconnue par le Maître d'Oeuvre sous peine d'une abattement de plein droit qui ne saurait être inférieur à 10 % de la valeur de l'ouvrage dont l'exécution n'aurait pas été constatée.*
*L'application des peintures sera faite à la brosse ou au rouleau, sauf dérogations particulières du CCTP.*
*La peinture de chaque couche devra être correctement croisée sauf pour les peintures vernissées.*
*Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.*
*Une couche ne pourra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.*
*Les peintures ne seront appliquées sur les mastics de vitrerie qu'après séchage suffisant de ceux-ci.*
*Après achèvement et séchage de la couche de finition, le subjectile devra être totalement masqué, les arêtes devront être bien dégagées, le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'Oeuvre.*
*Les reprises ne devront pas être visibles.*
*L'épaisseur totale du revêtement de peinture ne devra pas être inférieure à 120 microns.*

*e - Polychromie :*
*Les locaux intérieurs pourront être traités en polychromie.*
*L'entrepreneur devra, pendant la période de préparation du chantier, présenter au Maître d'Oeuvre, sur la base des données générales établies par ces derniers, une étude détaillée de couleurs en harmonie avec la désignation des locaux, la teinte des revêtements sols et muraux plastiques ou autres.*

*f - Surface témoins :*

*Avant l'exécution des travaux des surfaces témoins (de l'ordre de 10 m2) devront être réalisés pour chaque type de peinture et tons choisis, sans supplément de prix. Ces surfaces devront en tous points être conformes aux échantillons (DTU N° 59.1 article 1451).*
*Des tests de lessivabilité (rouge à lèvres et cirage) seront exécutés en présence du Maître d'Oeuvre. Dans les cas d'expérience négative, il sera fait d'autres échantillons aux frais de l'entrepreneur.*

*g - Qualité de la finition des peintures et revêtements :*
*La qualité de finition des travaux de peinture sera de catégorie "Travaux Courants".*

# 6.2 - TRANCHE FERME

## 6.2.1 - PEINTURE EXTERIEURE

### 6.2.1.1 - PEINTURE SUR METAUX EXISTANTS PEINTS

*Peinture sur métaux ferreux existants peints comprenant :*
*. Décapage, brossage et dépoussiérage.*
*. Retouche d'antirouille.*
*. 1 couche d'accrochage oléo-glycérophtalique au plomb métal F1.*
*. 2 couches de peinture émail brillante aux résines alkydes F1 cl 4a.*

**LOCALISATION :**

***Pour la porte métalique au droit du bâtiment, les descentes EP en façade sud et le bandeau en acier au droit de la gouttière.***

6.2.1.1.1 - Peinture sur métaux ferreux existants.

### 6.2.1.2 - PEINTURE SUR OUVRAGES CIMENT

*Peinture sur façades comprenant :*
*Travaux préparatoires :*
*- Enlèvement préalable de la végétation parasite au droit des façades.*
*- Protection de l'étanchéité.*
*- Lavage à la machine haute pression et séchage complet.*
*- Epoussetage.*
*- Rebouchage éventuel.*
*- Traitement préventif.*

*Impression :*
*- 1 couche d'impression de peinture pliolite.*
*- Classification : F1 classe 7 b1.*

*Finition :*
*- 2 couches de peinture pliolite.*
*- Classification : F1 classe 7 b1.*

*Nettoyage :*
*- Nettoyage des abords après travaux.*

*Y compris toutes sujétions d'échafaudage, de mise en oeuvre et finitions suivant prescriptions du fabricant.*

**LOCALISATION :**

***Travaux préparatoires : pour l'ensemble des façades (y compris petites largeurs et ouvrages attenants) et couverture existantes.***
***Peinture : pour les bandeaux haut internes, externes, tête de murs, les soubassements en façades, la rampes - sas - escaliers en partie latérales, les sorties de toiture existantes, ...***
***Echafaudage : pour l'ensemble des façades.***

6.2.1.2.1 - Travaux préparatoires, compris petites largeurs.

6.2.1.2.2 - Echafaudage.

6.2.1.2.3 - Peinture sur ouvrages ciment, y compris petites largeurs.

## 6.2.2 - PEINTURE INTERIEURE

### 6.2.2.1 - PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES RECOUVERTS ANTIROUILLE

*Sur ouvrages métalliques recouverts en usine d'un primaire anti-rouille peinture comprenant :*
*. Dégraissage.*
*. Brossage.*
*. Grattage éventuel.*
*. Retouche d'antirouille à base de résines époxydiques.*
*. 1 sous couche de peinture oléoglycérophtalique.*
*. 2 couches de peinture finition brillante aux résines alkydes.*

**LOCALISATION :**

***Pour l'ensemble des canalisations apparentes.***
***Pour l'ensemble des radiateurs en récupération.***

6.2.2.1.1 - Peinture sur métaux protégés antirouille.

### 6.2.2.2 - PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS NEUFS

*Peinture sur ouvrages bois neufs comprenant :*
*Avant pose :*
*. Brossage des salissures, époussetage.*
*. Rebouchage éventuel.*
*. 1 couche d'impression aux résines alkides F.1 cl.4a.*
*. Enduit non repassé.*
*. Ponçage à sec.*
*Après pose :*
*. 2 couches de peinture laque brillante aux résines alkydes F.1 cl.4a.*

**LOCALISATION :**

***Pour les chants des menuiseries intérieures bois (hors chant des portes du bureau 6, 7 et 8).***

6.2.2.2.1 - Peinture sur ouvrages bois neufs.

### 6.2.2.3 - PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS NEUFS PREPEINTS.

*Peinture sur ouvrages bois neufs prépeints comprenant :*
*. Brossage des salissures, époussetage.*
*. Rebouchage éventuel.*
*. Ponçage à sec.*
*. 2 couches de peinture laque brillante aux résines alkydes FI*

**LOCALISATION :**

***Pour les portes, les coffres d'habillages, les poteaux d'huisseries, les plinthes (hors portes des bureaux 6, 7, 8).***

6.2.2.3.1 - Peinture sur ouvrages bois neufs prépeints.

### 6.2.2.4 - LASURE SUR OUVRAGES BOIS NEUFS.

*Application de lasure sur ouvrages bois intérieurs neufs comprenant :*
*. Brossage - nettoyage.*
*. Rebouchage au mastic teinté.*
*. Ponçage à sec - époussetage.*
*. 2 couches de lasure pigmenté - famille 1 - classe 4a - 7 b2, type ULTRABOIS de chez GUITTET ou équivalent, teinte au choix de l'architecte.*

**LOCALISATION :**

***Pour l'escalier d'accès au r+1.***

6.2.2.4.1 - Lasure sur ouvrages bois neufs.

### 6.2.2.5 - TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUPPORTS EN PLAQUES DE PLATRE

*Travaux préparatoires sur supports en plaques de plâtre comprenant :*
*. Egrenage, époussetage*
*. Rebouchage*
*. Révision des joints de plaques à l'enduit PLACOPLATRE*
*. Enduit non repassé*
*. Ponçage, époussetage*
*. 1 couche d'impression FI classe 7b2*

**LOCALISATION :**

***Pour l'ensemble des supports en plaques de plâtre (Pour les bureaux 6, 7, 8 seul les parois au droit des menuiseries extérieures sont prévues).***

6.2.2.5.1 - Sur murs.

### 6.2.2.6 - PEINTURE DE FINITION

*Peinture de finition à 2 couches de laque mate aux résines alkydes FI classe 4a.*

**LOCALISATION :**

***Pour les parois du rez de chaussée dans l'escalier d'accès au sous sol.***

6.2.2.6.1 - Sur murs.

## 6.2.3 - REVETEMENTS MURAUX

### 6.2.3.1 - TOILE DE VERRE

*Fourniture et pose de toile de verre avec mise en peinture comprenant :*
*. Egrenage, époussetage, révision des joints de plaque de plâtre et ponçage.*
*. Pré-encollage et encollage de toile de verre type CREPI des Ets SKINGLASS ou équivalent, en rouleaux de 50,00 x 1,00 mètre, poids 145 g/m2, mise en oeuvre suivant prescription du fabricant compris travaux préparatoires selon support.*
*. Application de 2 couches de peinture acrylique famille 1 classe 7b2 finition satinée.*
*. Les parties métalliques, têtes de clous, etc., devant être recouvertes, recevront au préalable une protection contre la corrosion qui ne devra en aucun cas tacher le papier.*
*Les traces de colle sur les appuis, chambranles, plinthes, etc. seront nettoyées immédiatement et avant prise à l'éponge humide.*
*...y compris coupes hautes, basses et toute découpes pour prises de courant, interrupteurs et autres appareils.*

**LOCALISATION :**

***Pour l'ensemble des parois intérieures en rdc et r+1 (Pour les bureaux 6, 7, 8 seul les parois au droit des menuiseries extérieures seront prévues). .***

6.2.3.1.1 - Fourniture toile de verre à peindre.

6.2.3.1.2 - Pose.

6.2.3.1.3 - Peinture.

## 6.2.4 - SOLS PVC.

### 6.2.4.1 - SOLS PVC SUR SOUS COUCHE EN LES (U4)

*Fourniture et pose à la colle de revêtement vinylique en rouleau sur sous couche mousse (compris ragréage si nécessaire), type TARALAY IMPRESSION CONFORT URBAN de chez GERFLOR ou équivalent :*
*Classement U.P.E.C. : U4 P3 E3 C2*
*Classement au feu : M3*
*Epaisseur : 3.20 mm.*

*Largeur des lès : 200 cm.*
*Delta L = 18 dB(A).*
*Coloris au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant.*
*Mise en oeuvre suivant indications du fabricant comprenant :*
*. Façon de remontée en plinthes dans les sanitaires avec un profil plein en PVC, coupes dans le angles et joints nécessaire pour une parfaite étanchéité.*
*. Double encollage des lès.*
*. Pose des lès bord à bord avec exécution de chanfreinage compris toutes coupes.*
*. Soudure avec cordon d'apport approprié de même nature que le revêtement.*
*. Arasement des soudures et marouflages.*
*. Finition au pourtour des plinthes avec joint acrylique.*
*. Premier entretien après la pose enlèvement des taches.*

**LOCALISATION :**

***En rdc pour le sas, le hall, l'entrée et les sanitaires (compris remontée en plinthes dans les sanitaires).***

6.2.4.1.1 - Sols PVC en lés, compris accessoires.

## 6.2.4.2 - SOLS PVC SUR SOUS COUCHE EN LES (U3)

*Fourniture et pose à la colle de revêtement vinylique en rouleau sur sous couche mousse (compris ragréage si nécessaire), type TARALAY IMPRESSION CONFORT de chez GERFLOR ou équivalent :*
*Classement U.P.E.C. : U3 P3 E3 C2*
*Classement au feu : M3*
*Epaisseur : 3.20 mm.*
*Largeur des lès : 200 cm.*
*Delta L = 18 dB(A).*
*Coloris au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant.*
*Mise en oeuvre suivant indications du fabricant comprenant :*
*. Double encollage des lès.*
*. Pose des lès bord à bord avec exécution de chanfreinage compris toutes coupes.*
*. Soudure avec cordon d'apport approprié de même nature que le revêtement.*
*. Arasement des soudures et marouflages.*
*. Finition au pourtour des plinthes avec joint acrylique.*
*. Premier entretien après la pose enlèvement des taches.*

**LOCALISATION :**

***Pour l'ensemble des bureaux, salle de réunions et dégagement attenants (hors bureaux 6, 7 et 8).***

6.2.4.2.1 - Sols PVC en lés, compris accessoires.

## 6.2.5 - DIVERS

## 6.2.5.1 - BARRES DE SEUILS

*Barre de seuil en acier inoxydable bombée, largeur 30 mm, fournie et posée en feuillure en jonction de sols de natures différentes et fixées solidement par vis inoxydables vissées dans trous tamponnés exécutés dans la chape, espacés de 0,20 ml maximum.*

**LOCALISATION :**

***Profil de délimitation au droit de chaque changement de nature de sols.***

6.2.5.1.1 - Barres de seuils.

## 6.2.5.2 - TAPIS D'ACCUEIL

*Fourniture et pose d'un tapis d'accueil souples en pose libre des Ets C/S FRANCE type Pedifree ou équivalent, constitué d'un tissage de fibres multifilaments polyamide 6/6 torsadée, ancrée dans une semelle caoutchouc antidérapante et bordée en périphérie.*
*. Epaisseur : 10 mm.*
*. Coloris : Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.*

**LOCALISATION :**

***Tapis d'entrée.***

6.2.5.2.1 - De 1.31 x 1.15 ml.

## 6.2.5.3 - COUVRE JOINT TYPE "MIFASOL"

*Fourniture et pose de fermeture de joint de dilatation en sol type " W" de chez COUVRANEUF ou équivalent, en laiton compris fixations par clips inox et toutes coupes.*
*COUVRANEUF 93123 La Courneuve Tél: 01 48 38 92 90*

**LOCALISATION :**

***Au droit du sas et de l'entrée.***

6.2.5.3.1 - Couvre joint de dilatation.

## 6.2.6 - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

## 6.2.6.1 - NETTOYAGE

*Il est précisé que l'entrepreneur aura la charge du nettoyage complet de l'intérieur des locaux, enlèvement des objets divers et déchets de provenance indéterminée dans les locaux et placards, nettoyage des sols, revêtements, blocs portes, quincaillerie, appareils sanitaires et robinetteries, appareillages électriques, huisseries vitres et glaces, etc. Les nettoyage des vitres et glaces doivent être exécutés avec soin de façon à ne pas rayer les surfaces. Les angles doivent être soigneusement nettoyés et les parecloses ou mastic seront préservés pendant les opérations de nettoyage.*
*Les déchets seront évacués aux décharges.*
*Les produits employés, les procédés mis en oeuvre devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matériaux eux-mêmes ou de leur état de surface.*
*L'entrepreneur du présent lot devra requérir en temps utile auprès des entreprises chargées des divers travaux, toutes indications utiles concernant les produits et procédés de nettoyage compatibles avec leurs ouvrages.*
*L'entrepreneur de nettoyage demeurera seul responsable de l'observation de ces prescriptions.*

**LOCALISATION :**

***Pour l'ensemble de l'opération.***

6.2.6.1.1 - Nettoyage.

# 6.3 - OPTION N°01 : PEINTURE SUR FACADES

## 6.3.1 - PEINTURE EXTERIEURE

### 6.3.1.1 - PEINTURE SUR OUVRAGES CIMENT

*Peinture sur façades comprenant :*
*Travaux préparatoires :*
*- Prévus en base.*

*Impression :*
*- 1 couche d'impression de peinture pliolite.*
*- Classification : F1 classe 7 b1.*

*Finition :*
*- 2 couches de peinture pliolite.*
*- Classification : F1 classe 7 b1.*

*Nettoyage :*
*- Nettoyage des abords après travaux.*

*Y compris toutes sujétions d'échafaudage, de mise en oeuvre et finitions suivant prescriptions du fabricant.*

**LOCALISATION :**

***Pour l'ensemble des façades compris ouvrages attenants (hors bandeaux haut et soubassements).***

6.3.1.1.1 - Travaux préparatoires, compris petites largeurs.

6.3.1.1.2 - Echafaudage.

6.3.1.1.3 - Peinture sur ouvrages ciment, y compris petites largeurs.